



DÉCISION

DÉCISION N° 2026-DEC-033

RELATIVE À : Consultation n° 2026-006 - Travaux d'aménagement de la Rue des Vieilles Tanneries : Attribution

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2026-DEL-020 en date du 20 mars 2026, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la convention de mandat entre la Mairie de Houdan et la CC du Pays Houdanais du 19 décembre 2025 pour les travaux d'aménagement de la RPH52 – Rue des Vieilles Tanneries à Houdan ;

Vu l'avis de la CCP du 8 juillet 2026 ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 11 mai 2026 pour répondre au besoin d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries à Houdan,

Considérant l'estimation de ces travaux inférieure à 5 404 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée,

Considérant que le délai nécessaire au lancement d'une procédure classique de consultation est incompatible avec la sauvegarde immédiate de l'édifice public,

Considérant que la proposition technique et financière d'ATELIER TOUCHARD ARCHITECTES, d'un montant de 58 800 € HT, correspond strictement aux besoins urgents de la commune.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2026-006- Travaux d'aménagement de la Rue des Vieilles Tanneries** avec la société **WATELET TP**, sise 73 rue des pêcheurs 78370 PLAISIR, ayant pour numéro de SIRET 412 397 531 00069, pour un **montant forfaitaire de 304 677,73 € HT**.

Article 2 : Le marché est conclu à compter de sa date de notification et s'achève à l'issue de la réalisation complète des travaux objet du marché.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Article 4 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville et refacturé en partie à la CCPH.

Article 5 : Monsieur le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 9 juillet 2026


Le Maire,
Jean-Marie TÉTART

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 10 juillet 2026 17:00
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260710-37278.xml;
078-217803105-20260709-2026_DEC_033-CC-1-2_38153.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-07-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 12

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEC_033

Objet acte: Consultation n° 2026-006 - Travaux d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries : Attribution.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20260709-2026_DEC_033-CC

Rapport d'erreur(s):